



TARIFICATION

L'autorisation d'exploitation de terrasse délivrée à un professionnel est soumise à une redevance fixée par la Collectivité.

Cette tarification est calculée en fonction de :

- la situation de l'établissement (zone rouge 1, bleue 2, verte 3)
- la superficie de la terrasse
- la durée d'exploitation

- Tarif fort
- Tarif moyen
- Tarif faible

